



Séance ordinaire
du 8 mai 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le 8 mai 2023, à 19 h 00, à la salle du conseil située au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Monsieur Yves Leduc	poste no 1
Madame Marie-Claude Bélanger	poste no 2
Madame Danièle Tremblay	poste no 3
Monsieur Guy Gauthier	poste no 4
Monsieur Raynald Stockless	poste no 5
Madame Annie Chevalier	poste no 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Allard.

Monsieur Jean-Pierre Valiquette, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

1

RÉSOLUTION 2023-05-091
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par monsieur Raynald Stockless d'ouvrir la séance ordinaire, il est 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2

RÉSOLUTION 2023-05-092
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, avec l'ajout du point suivant :

10.3 – Location des locaux – centre de services scolaire des Hautes-Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023
4. Information aux citoyens
 - 4.1. Maire
5. Période de questions
6. Administration et ressources humaines
 - 6.1. Autorisation des paiements des dépenses du mois d'avril 2023
 - 6.2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2023-548 établissant le traitement des élus.es de la municipalité de L'Ascension
 - 6.3. Embauche d'un coordonnateur du camp de jour
 - 6.4. Politique d'utilisation de la salle multifonctionnelle et de la salle de la Maison des Jeunes
 - 6.5. Nomination de responsables pour les demandes de vérifications d'antécédents judiciaires
7. Sécurité publique



Séance ordinaire
du 8 mai 2023

- 7.1. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Rapport annuel 2022
- 7.2. Interventions du service sécurité incendie
8. Travaux publics et hygiène du milieu
 - 8.1. Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable, travaux d'impartition pour le réseau pluvial, route 321
 - 8.2. Offre de service de la firme DEC Enviro – étude géotechnique et caractérisation sommaire des sols pour le projet ponceau chemin de la Rivière-Rouge
 - 8.3. Autorisation de paiement et décompte no 4 à l'entrepreneur Hydro-Mec HP - projet mise à niveau de la station de pompage et du poste de répartition des débits aux champs d'épuration
9. Urbanisme, environnement et patrimoine
 - 9.1. Adoption du règlement numéro 2023-547 amendant le règlement no. 2000-349 intitulé règlement relatif au lotissement afin de réviser les dispositions applicables aux contributions aux fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espace naturel
 - 9.2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2023-549 concernant la protection et la conservation des lacs de la municipalité de L'Ascension et obligeant le lavage des embarcations motorisées
10. Loisirs, culture et vie communautaire
 - 10.1. Bibliothèque - abolition des frais de retard
 - 10.2. Statistiques de la bibliothèque Yves Meilleur
 - 10.3 *Location des locaux – centre de services scolaire des Hautes-Laurentides.*
11. Correspondance
12. Période de questions
13. Levée de la séance

3 **RÉSOLUTION 2023-05-093**
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 11 AVRIL 2023

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal, il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

4 **INFORMATION AUX CITOYENS**
4.1 **Maire**

5 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

6.1 **RÉSOLUTION 2023-05-094**
APPROBATION DE PAIEMENTS DES COMPTES DU MOIS D'AVRIL
2023



Séance ordinaire
du 8 mai 2023

Après examen des dépenses par le comité administration, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'approuver le paiement des comptes pour le mois d'avril 2023, au montant de 128 649,82 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-548 ÉTABLISSANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS.ES DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

Avis de motion est donné par monsieur Raynald Stockless qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, le règlement numéro 2023-548 établissant le traitement des élus.es de la municipalité de L'Ascension et procède au dépôt du projet de règlement.

**6.3 RÉSOLUTION 2023-05-095
EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR DU CAMP DE JOUR**

Il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'embaucher monsieur Olivier Gaudreau Lacasse à titre de coordonnateur du camp de jour 2023 pour une durée d'environ 12 semaines à raison de 40 heures par semaine, au taux horaire de 20,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

**6.4 RÉSOLUTION 2023-05-096
POLITIQUE D'UTILISATION DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE ET DE LA SALLE DE LA MAISON DES JEUNES**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'adopter la politique d'utilisation de la salle multifonctionnelle et de la salle de la Maison des jeunes, tel que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

**6.5 RÉSOLUTION 2023-05-097
NOMINATION DE RESPONSABLES POUR LES DEMANDES DE VÉRIFICATIONS D'ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES**

Il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu que le directeur général ou la directrice générale adjointe soient autorisés à faire les demandes de vérification d'antécédents judiciaires, pour et au nom de la Municipalité de L'Ascension lorsque requis lors d'embauche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



Séance ordinaire
du 8 mai 2023

7.1 **RÉSOLUTION 2023-05-098**
SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ
INCENDIE – RAPPORT ANNUEL 2022

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 4 avril 2022;

CONSIDÉRANT que l'article 35 de la Loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique a fourni un modèle de présentation du rapport annuel avec ses exigences;

CONSIDÉRANT que le rapport d'activités 2022 de la MRC d'Antoine-Labelle intègre le bilan des réalisations de la municipalité de L'Ascension en lien avec le plan de mise en œuvre locale adopté et intégré au schéma ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu que le rapport d'activités 2022, tel que déposé, soit adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique par la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

7.2 **INTERVENTIONS DU SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE**

Pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 30 avril 2023, il y a eu 7 interventions du service sécurité incendie, dont une assistance pour accident.

8.1 **RÉSOLUTION 2023-05-099**
DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA
MOBILITÉ DURABLE, TRAVAUX D'IMPARTITION POUR LE
RÉSEAU PLUVIAL, ROUTE 321

CONSIDÉRANT qu'en 2023, la Municipalité procédera à l'ajout d'un réseau pluvial sur la rue de l'Église, laquelle conduite sera raccordée au réseau pluvial de la rue Principale (route 321), qui est sous juridiction du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT que le réseau pluvial de la rue Principale nécessite une intervention de reconstruction puisque le drainage est problématique et que le réseau actuel est considéré comme désuet;

CONSIDÉRANT qu'en 2019 des discussions avaient eu lieu avec des représentants du ministère des Transports pour conclure une entente de collaboration;

CONSIDÉRANT que ladite entente de collaboration n'a jamais été signée;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la rencontre avec des représentants du ministère le 17 août 2022 et aux termes des discussions lors de cette rencontre, le conseil a adopté le 12 septembre 2022, la résolution 2022-09-222 concernant



Séance ordinaire
du 8 mai 2023

une collaboration mutuelle entre le Ministère et la Municipalité pour des travaux sur le réseau routier sous la responsabilité du ministère;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu que le conseil municipal de L'Ascension demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable une entente pour l'impartition les travaux requis du réseau pluvial de la route 321.

Que copie de la présente soit également acheminée à Madame Chantale Jeannotte, députée de Labelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

8.2

**RÉSOLUTION 2023-05-100
OFFRE DE SERVICE DE LA FIRME DEC ENVIRO – ÉTUDE
GÉOTECHNIQUE ET CARACTÉRISATION SOMMAIRE DES SOLS
POUR LE PROJET PONCEAU CHEMIN DE LA RIVIÈRE-ROUGE**

CONSIDÉRANT la confirmation d'une aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, volet redressement pour remplacement du ponceau du chemin de la Rivière-Rouge;

CONSIÉDRANT les deux offres de service reçues pour une étude géotechnique et la caractérisation sommaire des sols pour ledit projet, soit :

Groupe ABS : 47 610 \$, plus taxes

DEC Enviro : 32 355 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont admissibles à l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'accepter l'offre de service de la firme DEC Enviro, pour une étude géotechnique et la caractérisation sommaire des sols pour le projet de remplacement du ponceau du chemin de la Rivière-Rouge, au coût de 32 355 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

8.3

**RÉSOLUTION 2023-05-101
AUTORISATION DE PAIEMENT ET DÉCOMPTE NO 4 À
L'ENTREPRENEUR HYDRO-MEC HP - PROJET MISE À NIVEAU
DE LA STATION DE POMPAGE ET DU POSTE DE RÉPARTITION
DES DÉBITS AUX CHAMPS D'ÉPURATION**

CONSIDÉRANT le contrat octroyé à l'entrepreneur Hydro-Mec HP Inc, pour le projet de mise à niveau de la station de pompage et du poste de répartition des débits aux champs d'épuration (résolution 2022-10-245);

CONSIDÉRANT la demande de paiement et le décompte no 4 présenté par l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Équipe Laurence;



Séance ordinaire
du 8 mai 2023

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'approuver le décompte no 4 et d'autoriser le paiement à Hydro Mec HP Inc, au montant de 137 747,05 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

9.1 **RÉSOLUTION 2023-05-102**
RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-547 AMENDANT LE RÈGLEMENT
NO. 2000-349 INTITULÉ RÈGLEMENT RELATIF AU LOTISSEMENT
AFIN DE RÉVISER LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX
CONTRIBUTIONS AUX FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX
OU D'ESPACE NATUREL

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal, ayant reçu une copie du projet de règlement au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu d'adopter le règlement numéro 2023-547 amendant le règlement no. 2000-349 intitulé règlement relatif au lotissement afin de réviser les dispositions applicables aux contributions aux fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espace naturel, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

9.2 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-549**
CONCERNANT LA PROTECTION ET LA CONSERVATION DES
LACS DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION ET OBLIGEANT
LE LAVAGE DES EMBARCATIONS MOTORISÉS ET DÉPÔT DU
PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par monsieur Guy Gauthier qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, le règlement numéro 2023-549 concernant la protection et la conservation des lacs de la municipalité de L'Ascension et obligeant le lavage des embarcations motorisées procède au dépôt du projet de règlement.

10.1 **RÉSOLUTION 2023-05-103**
BIBLIOTHÈQUE – ABOLITION DES FRAIS DE RETARD

CONSIDÉRANT que le conseil est d'avis qu'il y a lieu d'assurer une plus grande accessibilité à la bibliothèque et d'encourager les citoyens à fréquenter ce lieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu que la Municipalité de L'Ascension abolit tous les frais de retard et annule tous les frais de retard à ce jour des abonnés pour l'ensemble des documents de la bibliothèque municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



Séance ordinaire
du 8 mai 2023

10.2 STATISTIQUES DE LA BIBLIOTHÈQUE YVES MEILLEUR

Le directeur général dépose les statistiques d'utilisation de la bibliothèque municipale pour la période de janvier à avril 2023.

**10.3 RÉSOLUTION 2023-05-105
LOCATION DES LOCAUX – CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE
DES HAUTES-LAURENTIDES.**

CONSIDÉRANT que la Municipalité est maître-d'œuvre en matière de loisirs, de culture et de services communautaires;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides (école l'Aventure) considère le développement de la communauté comme déterminant principal du maintien et du développement des services éducatifs;

CONSIDÉRANT que l'école l'Aventure désire aller de l'avant en aménagement, en juillet 2023, un service de garde ainsi qu'une bibliothèque dans le local occupé par le Club de l'Âge d'Or;

CONSIDÉRANT que le Club de l'Âge d'Or occupe depuis plus de trente (30) ans le local actuel dans l'école;

CONSIDÉRANT le partage d'équipements et de services entre l'école et la municipalité par le biais d'une entente entre les deux parties;

CONSIDÉRANT que la Municipalité possède une bibliothèque et qu'elle est disposée à rendre ce service à la clientèle scolaire;

CONSIDÉRANT la cinémathèque financée par le Club de l'Âge d'Or et utilisée par les jeunes;

CONSIDÉRANT que la cohabitation entre les jeunes et les personnes âgées est bénéfique pour les jeunes de l'école c'est-à-dire la fréquentation intergénérationnelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu que le Conseil maintient sa demande de conserver l'usage du local actuel de l'école pour le Club de l'Âge d'Or et sollicite l'école l'Aventure afin de reconsidérer leur position.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

12 CORRESPONDANCE

Date	Expéditeur	Sujet
23 mars 2023	Palliaccio	Remerciement pour contribution financière



Séance ordinaire
du 8 mai 2023

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

**14 RÉOLUTION 2023-05-105
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 h 00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Jean-Pierre Valiquette, directeur général et greffier trésorier de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Jean-Pierre Valiquette
Directeur général et greffier-trésorier

Jacques Allard,
Maire

Jean-Pierre Valiquette
Directeur général et
Greffier trésorier

Je, soussigné, Jacques Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jacques Allard
Maire